



PLURALISME ET LIBERTÉ D'EXPRESSION, UNE MISE AU POINT

Depuis une semaine, nous essayons des critiques selon lesquelles nous serions contre le pluralisme ou la liberté d'expression.

Il semble important de préciser des évidences : le SNJ et la CGT ne sont ni contre le pluralisme, ni contre la liberté d'expression.

Il semble que nos détracteurs aient une vision erronée de ces notions. Le pluralisme et la liberté d'expression ne signifient pas que toute parole est bonne à dire et que toutes les notions se valent.

Le pluralisme signifie que la diversité des opinions doit pouvoir s'exprimer, certes, mais cela implique que dans un souci d'honnêteté et d'impartialité, les journalistes puissent contextualiser et informer leur audience.

En l'occurrence, laisser employer le terme "Français de souche" comme si cette expression était neutre politiquement est une erreur : ce terme fait partie de l'arsenal sémantique de l'extrême droite avec pour but d'opposer ceux qu'ils considèrent comme de vrais Français (de quelle souche d'ailleurs ?) et les autres.

Par ailleurs, il est important de rappeler la différence entre une opinion argumentée (de gauche ou de droite) et des propos tombant sous le coup de la loi. **Les propos racistes ou la provocation à la discrimination sont répréhensibles et constituent un abus de la liberté d'expression. Ils sont punis par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.**

Il est également utile de préciser qu'un pluralisme existe réellement quand le public a accès à un panel suffisant d'opinions différentes. **Nous nous sommes donc penchés sur les faits et avons comptabilisé les invités politiques dans l'émission 100% Mabrouk entre le 24 août et le 16 septembre : 16% des invités sont de gauche et d'extrême gauche, 16% du centre, 28% de droite et 40% d'extrême droite.**

Ces chiffres ne font que confirmer factuellement ce que nous relevons depuis le début. **L'émission 100% Mabrouk - tranche stratégique de BFMTV - donne une place disproportionnée à la parole de l'extrême droite sans que celle-ci ne soit suffisamment contrebalancée par les autres courants politiques.**

Paris, le 18 septembre 2026